

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
POUR LES MANIFESTATIONS**

**DE MOINS DE 2500 PERSONNES**

La demande d'autorisation est déposée à la mairie et conjointement à la Préfecture  
(SIDPC)  
au moins un mois avant la date prévue .

**INFORMATIONS GENERALES SUR LA MANIFESTATION**

- *Nature de la manifestation : (cochez la case)*

sportive

culturelle

récréative

à but lucratif

à but non lucratif

- *Date :*

- *Horaires (heure de début / heure de fin) :*

heure de début :

heure de fin :

- *Lieu de la manifestation (place, terrain de football, plage, ...) :*

local fermé

aire contrôlée :

autre :

- *Commune(s) (adresse complète) :*

- *Nombre de spectateurs attendus :*

**PERSONNE A CONTACTER**  
**(Organisateur et Responsable de la sécurité)**

**1 - Organisateur**

**Nom :** .....

**Qualité :** .....

**Adresse :** .....

- Numéro de téléphone et fax : .....

- Adresse e-mail : .....

- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la manifestation : .....

**2 - Responsable de sécurité :**

Nom : .....

Qualité : .....

Adresse : .....

- Numéro de téléphone et fax : .....

- Adresse e-mail : .....

- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la manifestation : .....

**DISPOSITIF DE SECURITE PREVU**

- Déviation, coupure de routes, ..... \_ oui \_ non  
Si oui, lesquelles : .....arrêté municipal : .....

- Poste(s) de secours / dispositif d'assistance à personnes                      oui    non  
    responsable :  
    adresse :  
    téléphone :

- Moyens de secours et de lutte contre l'incendie                      oui    non  
    véhicules (nombre, emplacement)  
    n° d'appel radio ou téléphone  
    dispositif mis en place

- Service d'ordre                      oui    non  
    société :  
    n° d'agents :  
    qualification des agents :

non du responsable et ses coordonnées : .....

**- Implantation des moyens (fournir un plan)**

extincteurs :

poste de secours :

barrières :

**-Autres mesures de sécurité prévues par la réglementation en vigueur (préciser lesquelles) :**

.....

**Renseignements complémentaires**

Y aura-t-il des structures provisoires

Nature	Oui	non	Surface ou n° personnes accueillies
Chapiteaux			
Tribunes			
Podiums			
Stands divers			
Buvettes			
Restauration			
autres			
Toilettes			
Point d'eau			
poubelles			

**Décision du maire**

Référence : arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2015 : Commission communale de sécurité

Joindre l'arrêté municipal autorisant la manifestation.

1. 1. 1.

2. 2. 2.

3.

4. 4. 4.

5. 5. 5.

6.

7.

8.

**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION  
POUR LES MANIFESTATIONS**

**DE PLUS DE 2500 PERSONNES**

La demande d'autorisation est déposée à la mairie et conjointement à la préfecture (SIDPC) ou à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre au moins un mois avant la date prévue.

**INFORMATIONS GENERALES SUR LA MANIFESTATION**

- **Nature de la manifestation : (cochez la case)**

sportive  culturelle  récréative

à but lucratif  à but non lucratif

- **Date :**

- **Horaires (heure de début / heure de fin) :**

heure de début :  heure de fin :

- **Lieu de la manifestation (place, terrain de football, plage, etc...) :**

local fermé  aire contrôlée :

autre :

- **Commune(s) (adresse complète) :**

- **Nombre de spectateurs attendus :**

**PERSONNE A CONTACTER (Responsable de la sécurité, organisateur et responsable des secours médicaux)**

**1 - Organisateur**

**Nom :** .....

-  
**Qualité :** .....

-  
**Adresse :** .....

**- Numéro de téléphone et**

**fax :** .....

**- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la  
manifestation :** .....

**- Adresse e-mail**

**2 -Chargé de sécurité**

**Nom :** .....

.....

-

**Qualité :** .....

.....

-

**Adresse :** .....

.....

.....

**Numéro de téléphone et**

**fax :** .....

**3 - Responsable des secours médicaux**

**Nom :** .....

.....

-

**Qualité :** .....

.....

-

**Adresse :** .....

.....

.....

**Numéro de téléphone et**

**fax :** .....

<b><u>DISPOSITIF DE SECURITE PREVU</u></b>
--

**- Déviation, coupure de routes, ..... \_ oui \_ non**

**Si oui, lesquelles :** .....

**- Poste(s) de secours / dispositif d'assistance à personnes**                  oui    non

responsable :

adresse :

téléphone :

convention ou lettre de mission signée à joindre à la demande

**non du responsable et ses coordonnées :** .....

**- Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la**

**manifestation** : .....

- **Moyens de secours et de lutte contre l'incendie**    **oui**    **non**  
véhicules (nombre, emplacement)  
n° d'appel radio ou téléphone  
dispositif mis en place  
convention ou lettre de mission signée à joindre à la demande

*non du responsable et ses coordonnées* : .....

- **Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la  
manifestation** : .....

- **Service d'ordre**    **oui**    **non**  
société :  
n° d'agents :  
qualification des agents :  
moyens mis en place (véhicules, maîtres chiens, barrières)  
convention ou lettre de mission signée à joindre à la demande

*non du responsable et ses coordonnées* : .....

- **Numéro de téléphone où il sera joignable pendant la  
manifestation** : .....

- **dispositif santé**    **oui**    **non**  
n° de sanitaires :  
  
n° de sanitaires pour handicapés :  
  
n° de points d'eau gratuit potable :  
  
n de point d'eau non potable :  
  
n° de poubelles :  
  
date de retrait des poubelles mise en place  
par qui  
implantation des poubelles (fournir un plan)

**Renseignements complémentaires**

Y aura-t-il des structures provisoires ?

Chapiteaux			
N° d'homologation			
Extrait du registre de sécurité	Fourni	Non fourni	
Attestation de bon montage	Fourni	Non fourni	
tribunes			
N° de places			
Propriétaire		Tel :	
Montées par		Tel :	
Vérifiées par		tel	
Parking	Emplacement :	N° de place :	
Podium, estrade			
Attestation de bon montage	Fourni	Non fourni	
Montées par		Tel :	
Vérifiées par		tel	
restauration			
Traiteur		Tel :	
Autre			
buvettes			
Nombre			

Dispositif concernant la circulation :

Rues à interdire :

Sens unique à restaurer :

Arrête municipal :

oui non

Arrête du conseil général :

oui non

Arrête du conseil régional :

oui non

Raccordement électrique spécial :

oui non

**Décision du maire**

joindre l'arrêté d'autorisation de la manifestation.



**CHARTRE DE LA DISTRIBUTION OCCASIONNELLE  
DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

FÊTE COMMUNALE DE .....

LE .....

NOM .....

PRENOM .....

ADRESSE .....

.....

.....

TEL .....

**PREAMBULE**

La préparation et la distribution de denrées animales pour la remise directe au consommateur sont réglementées par l'arrêté ministériel du 9 mai 1995. L'application de ces dispositions nécessite des installations et des compétences difficilement compatibles avec une activité occasionnelle.

Cette distribution est tolérée par l'autorité municipale à l'occasion de la fête communale suscitée à conditions que toutes les précautions d'hygiène soient prises pour ne faire courir aucun risque à la population.

Dans tous les cas le signataire de la charte reste responsable de produits qu'il distribue.

Cette charte ne s'applique pas aux professionnels qui sont soumis à toute la réglementation sanitaire pertinente.

**Le signataire de la présente charte déclare :**

- Ne pas être un professionnel de l'alimentation ;
- N'être atteint d'aucune maladie transmissible par les denrées alimentaires ;
- N'exercer la vente de produit alimentaire qu'à titre occasionnel et en tout état de cause au plus 4 fois par an pour l'ensemble du département ;
- Ne pas agir dans un but lucratif personnel ;
- Avoir pris connaissance de l'arrêté du 9 mai 1995 et notamment des températures de conservation des produits.
- Être assuré en responsabilité civile pour l'activité exercée.



Le signataire s'engage à respecter les mesures d'hygiène suivantes :

Au niveau de la préparation :

- N'utiliser que des produits présentant toutes les garanties de fraîcheur ou acquis dans un circuit commercial contrôlé et correctement conservés aux températures requises.
- N'utiliser aucune viande provenant d'un abattage hors abattoir ;
- N'utiliser aucun produit ayant été congelé à domicile ;
- Travailler dans des locaux propres et à l'abri de toute pollution ;
- S'astreindre à la plus grande propreté corporelle et vestimentaire pendant la fabrication ;
- N'utiliser que du matériel parfaitement propre ;
- Se laver les mains entre chaque manipulation de produits différents et notamment produits végétaux et produits animaux ;
- Conserver les produits préparés aux températures indiquées par l'arrêté du 9 mai 1995 et notamment :
  - ❖ Plats chauds 63° C
  - ❖ Plats froids : 4 °C
  - ❖ Glaces : -18°C
  - ❖ Poissons et produits de la mer : sous la glace ;
- Ne congeler aucun produit en dehors de la fabrication de glaces ou sorbets.

Au niveau du transport

- Transporter les produits dans des conteneurs parfaitement propres et clos assurant la protection et la conservation des produits aux températures requises.

Au niveau de la distribution

- Etre de la plus grande propreté corporelle et vestimentaire ;
- Présenter les produits sur des surfaces parfaitement propres et les protéger des nuisibles (insectes notamment) et du contact avec le public.
- Conserver les produits aux températures requises ;
- Disposer d'une réserve d'eau suffisante pour se laver les mains et laver les instruments aussi souvent que nécessaire ;
- Ne pas manipuler de denrées alimentaires après une autre activité sans lavage des mains.
- S'abstenir absolument de manipuler les produits, même avec des gants, en cas de plaie infectée quelle qu'en soit la localisation et notamment aux mains

Le signataire accepte :

- L'inspection éventuelle par les services compétents des conditions de préparation sur le lieu de fabrication même privatif.

Le signataire reconnaît être informé :



- de sa responsabilité en cas d'accident alimentaire ;
- d'avoir à se soumettre à tout contrôle des services compétents sur le domaine public ;
- que la non-observation du présent engagement entraîne l'interdiction immédiate d'exercer toute activité en relation avec l'alimentation pendant toute la durée de la manifestation sur le territoire de la commune.

Le

Nom prénom

Signature

Pièces jointes :  
Arrêté ministériel du 9 mai 1995



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
ARRONDISSEMENT DE BASSE-TERRE

\*\*\*\*\*

COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

\*\*\*\*\*

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE  
TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Monsieur le Maire,

Soussigné (e),

M

Profession.....

Domicile.....

Ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance l'ouverture d'un débit temporaire de boissons

.....  
(indiquer le lieu envisagé de l'ouverture de débit)

Du ..... h..... à ..... heures

Au ..... h..... à ..... heures

A l'occasion de .....  
(indiquer le motif : foire, vente de charité , fête , etc....)

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux

Le .....

Signature

